

---

# *Livret d'accueil*

---



**Institut Médico-Éducatif**

*Marie-Aimée Méraville*

**SAINT-FLOUR**

# TABLE DES MATIERES

MOT DE BIENVENUE3

DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT ET DE SES MISSIONS.....	4
LES LOCAUX ET LEUR AFFECTATION .....	5-6
ORGANIGRAMME.....	7
PRESENTATION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE.....	8
LE PROJET D'ETABLISSEMENT .....	9
EXPRESSION DES USAGERS.....	10
PERSONNES RESSOURCES ET STRUCTURES PARTENAIRES .....	11

## MOT DE BIENVENUE

L'ensemble des professionnels de l'IME Marie Aimée Méraville sont heureux de vous accueillir au sein de l'établissement et vous accompagne pas à pas.

Nous contribuons ensemble un projet pour votre enfant, respectueux de sa personnalité, de ses possibilités et de vos souhaits, afin qu'il développe ses potentialités et accède progressivement à sa vie d'adulte.

En lisant ce livret, vous disposerez des renseignements nécessaires pour une bonne compréhension du fonctionnement de notre établissement et des services proposés.

Nous restons à votre écoute et restons disponible pour répondre à toutes vos questions.

Mme Colin, Directrice et son équipe.

---

### *Comment nous contacter ?*

---

**1, la Combe de Volzac  
15100 Saint-Flour  
) 04 71 60 59 10**

 **[direction@ime-saintflour.fr](mailto:direction@ime-saintflour.fr)**  
**[secretariat@ime-saintflour.fr](mailto:secretariat@ime-saintflour.fr)**

## DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT ET DE SES MISSIONS

Vaste ensemble pavillonnaire (8 bâtiments), situé à 2 kms de Saint-Flour sur la route de Rodez, l'Institut Médico-Educatif « Marie-Aimée Méraville » est proche des différents centres d'activités. Il accueille un public originaire du Cantal et des départements limitrophes.

L'établissement est également propriétaire de 2 appartements d'intégration situés en centre-ville à Saint-Flour, Rue de Belloy. Celui-ci a une capacité d'accueil de 3 personnes.

L'I.M.E est un établissement public autonome relevant de la Fonction Publique Hospitalière. Il est doté d'un Service Annexe, le S.E.S.S.A.D du Pays de Saint-Flour (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) depuis 1994.

- L'I.M.E bénéficie d'un agrément donné par l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne. Cet agrément autorise l'établissement à exercer sa mission selon les modalités décrites ci-dessous :
  - Accueil de jeunes de 6 à 20 ans ou plus avec Amendement Creton ;
  - 42 places pour des jeunes déficients intellectuels avec des troubles associés ;
  - 8 places pour des jeunes présentant des déficiences du psychisme ;
  - 2 places pour des jeunes présentant tous types de déficiences.
- Répartition :
  - 32 places en I.M.E ;
  - 18 places en I.M.Pro.
- Hébergement :
  - 32 places en internat complet ;
  - 15 places de semi-internat ;
  - 2 places en accueil temporaire (séjour de répit)
  - 3 places en hébergement de nuit éclaté (appartement d'intégration).

### POPULATION ACCUEILLIE :

L'I.M.E a une capacité totale de 52 places.

- Enfants et adolescents de 6 à 20 ans, présentant des déficiences intellectuelles moyennes et profondes.
- Accueil possible des jeunes de plus de 20 ans au titre de l'Amendement CRETON.

### MODALITES D'ACCUEIL :

- Internat de semaine et semi-internat ;
- Accueil en chambre : 1, 2 ou 3 lits ;
- Accueil familial : 1 assistante familiale agréée, salariée de l'établissement ;
- Appartement d'intégration pour les majeurs en centre-ville à Saint-Flour.

### CALENDRIER :

L'I.M.E est ouvert en moyenne 216 jours par an, du Lundi 8 h au Vendredi soir 17 h, y compris la moitié des vacances scolaires.

Le calendrier annuel de l'année scolaire est communiqué en début d'année scolaire.

## LES LOCAUX ET LEUR AFFECTATION

5000 m<sup>2</sup> sur 24 863 m<sup>2</sup> de terrain.

L'I.M.E occupe un vaste terrain dont il est propriétaire sur le lieu-dit « La Combe de Volzac ».

Sa construction pavillonnaire offre un ensemble agréable qui allie les avantages de la pleine nature à ceux de la proximité du centre bourg de la ville de Saint-Flour et des communes environnantes.

L'établissement bénéficie d'un programme permanent d'entretien, de rénovation et d'adaptation de ses bâtiments, construits en 1974. Un programme de travaux de rénovation et de construction est prévue dès 2023.

Les jeunes bénéficient à l'extérieur d'aires de jeux et d'espaces de détente dans un environnement boisé.

Vous trouverez ci-dessous le listing des différents locaux ainsi que leur fonction respective :



Un bâtiment pour l'accueil, l'administration et le pôle thérapeutique, situé à l'entrée de l'établissement :

- Hall d'accueil (lieu d'affichage des informations aux parents) ;
- Secrétariat « Jeunes/Accueil » ;  
Bureaux équipe de direction et personnel administratif ;
- Pôle thérapeutique (infirmière, psychologue) ;
- Salle de réunion ;
- Salle de détente du personnel.

### Deux bâtiments pour l'hébergement des jeunes.

Répartition de l'hébergement en 3 groupes de vie :

- Le « Petit Pavillon » pour les garçons de 6 à 14 ans ;
- Le premier étage du « Grand Pavillon » pour les filles ;
- Le rez-de-chaussée du « Grand Pavillon » pour les garçons de plus de 14 ans.
- Chambres de 1, 2 ou 3 lits ;
- Blocs sanitaires neufs comprenant baignoire, douches individuelles...
- 2 Salles de détente/groupe de vie ;
- 1 Cuisine ;
- Terrasse ou Balcon.



### Un bâtiment pour le sport et la psychomotricité.

Cette structure permet la pratique de nombreux sports quelques soient les conditions météorologiques.

- Gymnase ;
- Salle de Psychomotricité.

## Un bâtiment polyvalent pour l'accompagnement pédagogique, éducatif.

Bâtiment restructuré en 2014-2015.

- 3 Salles de classes (unités d'enseignement) ;
- 1 Médiathèque ;
- 2 Salles polyvalentes dites d'activités ;
- 1 espace «Atelier Pré-Pro » pour l'enseignement ménager, la cuisine avec un restaurant d'application.



Un bâtiment pour l'I.M.Pro et les services techniques.

Bâtiment restructuré en 2014.

- Vestiaires, sanitaires.
- Salle de Restauration des jeunes ;
- Salle de Restauration du Personnel ;
- Blanchisserie.

Un bâtiment pour les fonctions : Restauration, Blanchisserie, Entretien des Véhicules, Garage.  
Sur le plan des services hôteliers, l'établissement produit ses repas en interne, traite le linge plat et les vêtements professionnels, assure l'entretien ménager de l'ensemble des locaux.  
Il assure par ailleurs un service de transport de ses usagers.

Un bâtiment indépendant pour le S.E.S.S.A.D.

Ce bâtiment, en principe réservé à l'accueil des jeunes de ce service, est mutualisé pour certaines prises en charge.

- Locaux mutualisés I.M.E/S.E.S.S.A.D :
- Balnéothérapie ;
- Salle de Psychomotricité.

FICHE 3 : L'ORGANIGRAMME I.M.E./S.E.S.S.A.D

Edition du 20.04.2021

A.R.S Auvergne / Délégation Territoriale du Cantal

Conseil d'Administration : **Président : P. DELORT, Maire de Saint Flour**

Directeur : N. COLIN

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF  
**Mairie-Aimée Méraville**  
 La Combe de Volzac  
 15100 SAINT-FLOUR  
 Téléphone : 04.71.60.59.10  
 Fax : 04.71.60.59.29  
 secretarat@ime-saintflour.fr

Service d'Education Spécialisée  
 et de Soins à Domicile  
**du Pays de Saint-Flour**  
 La Combe de Volzac  
 15100 SAINT-FLOUR  
 Téléphone : 04.71.60.59.17  
 Fax : 04.71.60.59.29  
 sessadsecretariat@ime-saintflour.fr

Projet d'Etablissement 2015 - 2020

IME

52 Places

Projet de Service 2021- 2025

SESSAD

17 Places

<p><b>POLE EDUCATIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre Socio-Educatif</li> <li>▪ Equipe Educative (M.E./E.S/EME/EAMP)</li> <li>▪ Service de veille de nuit – (ASH/AS)</li> <li>▪ Accueil Familial</li> </ul>	<p><b>POLE THERAPEUTIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pédopsychiatre</li> <li>▪ Psychologue</li> <li>▪ Médecin Généraliste</li> <li>▪ Psychomotricien</li> <li>▪ Infirmier</li> </ul>	<p><b>POLE APPRENTISSAGE</b></p> <p><b>UNITES D'ENSEIGNEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordonnateur Pédagogique</li> <li>▪ Equipe Enseignante (<i>personnel mis à disposition</i>)</li> <li>▪ Aide aux Devoirs</li> </ul> <p><b>ATELIERS PREPROFESSIONNELS ET ATELIERS ADAPTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enseignement Ménager : Cuisine / Linge / Locaux</li> <li>▪ Bois</li> <li>▪ Entretien Paysager</li> <li>▪ Polyvalent</li> <li>▪ Conditionnement</li> </ul>
--	---	---

<p><b>INSTANCES CONSULTATIVES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C.V.S</li> <li>▪ Commission « Qualité/Gestion des Risques »</li> <li>▪ C.T.E</li> </ul>	<p><b>SERVICES TRANSVERSAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Qualité/Gestion des Risques »/ Secréariat et Suivi des Jeunes</li> <li>▪ Finances /R.H/Accueil</li> <li>▪ Economat</li> <li>▪ Logistique/ Maintenance</li> <li>▪ Restauration</li> <li>▪ Linge/Entretien des locaux</li> <li>▪ Transport</li> <li>▪ Services Techniques</li> </ul>	<p><b>PARTENAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Education Nationale</li> <li>▪ Conseil Général</li> <li>▪ M.D.P.H</li> <li>▪ Médecine de Ville</li> <li>▪ Services Hospitaliers</li> <li>▪ Pharmacies</li> <li>▪ Auxiliaires Médicaux Libéraux</li> <li>▪ Dentistes</li> <li>▪ Structures de loisirs et scolaires ...</li> <li>▪ Etablissements</li> </ul>
--	---	---

<p><b>POLE EDUCATIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipe Educative</li> <li>▪ Educateurs spécialisés</li> <li>▪ Educateur de jeunes enfants</li> </ul>	<p><b>POLE THERAPEUTIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pédopsychiatre</li> <li>▪ Psychologue</li> <li>▪ Psychomotricien</li> <li>▪ Orthophoniste</li> </ul>
---	--

## PRESENTATION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'I.M.E est constitué d'une équipe pluridisciplinaire constituée en différents pôles :

- ✓ Le pôle éducatif ;
- ✓ Le pôle thérapeutique ;
- ✓ Le pôle des apprentissages : unités d'enseignement, sport, ateliers préprofessionnels et atelier adapté.

Les professionnels travaillent en partenariat avec les établissements scolaires, les services et structures d'accueil sociaux et médico-sociaux, et les établissements ou services sanitaires.

Plusieurs jeunes de l'I.M.E sont en effet scolarisés en milieu ordinaire ou spécialisé à l'extérieur de l'établissement (U.L.I.S Primaire et Collège, S.E.G.P.A, Lycée d'enseignement professionnel...).

De plus, la plupart d'entre eux bénéficient d'un suivi extérieur spécialisé sur le plan médical ou social.





## LE PROJET D'ETABLISSEMENT

L'article L311-8 du CASF pose le principe du projet d'établissement ou de service :

*« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Le cas échéant, ce projet identifie les services de l'établissement ou du service social ou médico-social au sein desquels sont dispensés des soins palliatifs et précise les mesures qui doivent être prises en application des dispositions des conventions pluriannuelles visées à l'article L.313-12. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».*

Une réécriture du projet d'établissement est prévue début 2023, le précédent projet couvrant la période 2015-2020 est devenu obsolète.



## EXPRESSION DES USAGERS

L'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles pose le principe de l'institution d'un Conseil de Vie Sociale.

« Afin d'associer les personnes bénéficiaires de prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué soit au Conseil de Vie Sociale, soit d'autres formes de participation ».

L'IME M.A.M est doté d'une instance de participation et d'expression des usagers conformément à la réglementation. Cette instance, nommée Conseil de Vie Social (CVS), se compose de :

- Représentants des jeunes de chaque groupes
- Représentants des familles
- Représentants du Conseil d'Administration
- Représentants du personnel
- Représentants de l'administration et de l'encadrement

Le conseil donne son avis :

Le rôle du Conseil de la Vie Sociale : Les articles D311-15 à D311-20 du CASF fixent les règles relatives au rôle du C.V.S.

L'article D311-15 du CASF fixe le champ d'action du C.V.S et son mode d'intervention :

« Le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge ».

## L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES INDIVIDUELS :

- Nous nous attachons à respecter les droits et libertés de chacun et mettons à votre disposition :
  - Le présent livret d'accueil ;
  - Le contrat de séjour et ses avenants annuels qui précisent les modalités de prise en charge des jeunes ;
  - Le règlement de fonctionnement (communiqué à chaque rentrée scolaire avec Accusé de Réception) ;
  - Les enquêtes de satisfaction ;
  - Le projet d'établissement (mis à disposition dans le hall d'accueil ou transmis par courriel à la demande) ;
  - La personne qualifiée : « Toute personne prise en charge dans un établissement médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'établissement dans le département et le président du Conseil Départemental » (Article R 311-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).  
**(Nomination par arrêté en cours).**

# PERSONNES RESSOURCES ET STRUCTURES PARTENAIRES

## ORGANISATION DEPARTEMENTALE

Nom de la structure	Adresse Coordonnées	Personnes Ressources
M.D.P.H	Conseil Départemental du Cantal Espace Georges Pompidou Pôle Solidarité Départementale Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cantal 15015 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.71.43.88.88	<u>Président du Conseil Départemental</u> : Monsieur FAURE Bruno
C.D.A.P.H	Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées du Cantal Espace Georges Pompidou Pôle Solidarité Départementale Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cantal 15015 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.71.43.88.88	<u>Pôle Enfance</u> : M. TEIL <u>Pôle Adulte</u> : Mme VEYREVEZE
Inspection Académique	I.E.N.A.S.H 11 Place de la Paix 15012 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.71.43.44.06  Collège La Vigière 1 Rue de l'Égalité 15100 SAINT-FLOUR Téléphone : 04.71.20.93.82	<u>Inspectrice Education Nationale</u> : Mme Michèle DUMONT  <u>Enseignant Référent</u> : M. Pierre VALADIER ens.ref.st-flour.15@ac-clermont.fr
A.R.S	Agence Régionale de Santé Délégation Territoriale du Cantal 13 Place de la Paix B.P 40515 15005 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.63.27.30.00	<u>Délégué territorial</u> : Mme FRECHET Stéphanie
Personne Qualifiée	DDCSPP du Cantal 3 Rue Ampère - B.P 739 15007 AURILLAC Cedex Téléphone : 04.71.64.33.83	Arrêté de nomination en cours

